

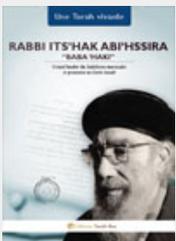


Traité Yoma

Michna 7 - Chapitre 2

פר קרב בעשרים וארבעה: הראש והרגל--הראש באחד, והרגל בשניים. העוקץ והרגל--העוקץ בשניים, והרגל בשניים. החזה והגרה--החזה באחד, והגרה בשלושה. שתי הידות בשניים. ושתי הדפנות בשניים. הקרביים והסולת והיין, בשלושה שלושה. במה דברים אמורים, בקרבנות הציבור. אבל בקרבנות היחיד--אם רצה להקריב, מקריב. הפשיטן וניתוחן של אלו ואלו שווין.

Le taureau doit être offert par vingt-quatre [Cohnaïm]. Pour la tête ou la patte [de droite] : la tête par un et la patte par deux ; pour la queue et la patte [gauche] : la queue par deux et la patte par deux ; pour la poitrine et le cou : la poitrine par un et le cou par trois. Les deux pattes de devant par deux et les deux flancs par deux. Trois [Cohanim] pour les entrailles, trois pour la farine et trois pour le vin. De quoi parlons-nous ? Des sacrifices publics ; mais pour le sacrifice d'un particulier, si un [Cohen] le désire, il peut les offrir à lui seul. Une même règle s'applique à l'écorchement et au dépeçage des premiers et des seconds sacrifices.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions